PROVINCE DE QUEBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN EST
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 8 septembre 2015

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 8 septembre 2015, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :	Évans Potvin	Richard Lapointe
	Sylvain Lavoie	Lévis Duchesne
	André Fortin	Martin Voyer

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : La directrice générale, Marie-Hélène Boily
Le greffier, Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 204.09.2015 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015.

4. Rapport des activités du conseil :

4.1. Administration et développement :
- 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
- 4.1.2. Demande de la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean – Cession des fonds d'archives de la Société d'aqueduc de Saint-Jérôme et de la Commission des loisirs de Lac-à-la-Croix.
- 4.1.3. Modification Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés.
- 4.1.4. Avis de motion - Adoption lors d'une séance subséquente du règlement n° 187-2015 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix d'un montant de 90 000 $.

4.2. Gestion du territoire :
- 4.2.1. Adoption du règlement n° 183-2015 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur.
- 4.2.2. Demande de dérogation mineure n° 121-2015 soumise par monsieur Robin Tremblay pour la propriété située au 233, rue St-André.
- 4.2.3. Demande de dérogation mineure n° 122-2015 soumise par monsieur Sylvain Voyer pour la propriété située au 1318, 2e Rang Est.
- 4.2.4. Demande de prolongation de délai de monsieur Simon Gauthier – Vente du terrain résidentiel – 51, rue Mathieu.
- 4.2.5. Autorisation de travaux automne 2015 et affectations.
- 4.2.6. Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres public sur le système électronique des appels d'offres (SEAO) - Pavage de diverses rues.
- 4.2.7. Octroi d'un contrat bordures de rues et îlots de béton – Entreprise Béton L.R. inc.
- 4.2.8. Aliénation d'un bien – Camion-citerne GMC 1978.

4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
- 4.3.1. Autorisation de signataires – Entente de contribution financière à intervenir avec l'Association des motoneigistes Boule de Neige.

4.3.2. Pétition pour le maintien du programme d'entretien de la route Verte.

4.4. Rapport des activités du conseil :
4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions.

5. Dépôt de la correspondance.
6. Affaires nouvelles :
6.1 Motion de sympathie pour le décès de madame Audrey Boucher;
6.2 Suivi de dossier entente de fourniture de services avec la municipalité d'Hébertville – Déneigement route de la Montagne.
6.3 Motion de félicitations au comité organisateur de la course la petite patte jeannoise;
6.4 Motion de félicitations – formation cohorte de pompiers;
6.5 Motion de remerciement – Présence du premier ministre du Québec.

7. Période de questions des citoyens.
8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 205.09.2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 206.09.2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 4 août au 8 septembre 2015 laquelle totalise la somme de 475 905,51 $. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 207.09.2015 DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN – CESSION DES FONDS D'ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ D'AQUEDUC DE SAINT-JÉRÔME ET DE LA COMMISSION DES LOISIRS DE LAC-À-LA-CROIX

Considérant que le Service d'archives et de généalogie de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) est un service d'archives privées agréé par BAnQ depuis juin 1993;

Considérant que la SHL a pour mandat d'acquérir, de traiter, de conserver et de mettre en valeur les documents d'archives privées produits sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

Considérant que la SHL demande à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix de lui céder les fonds d'archives de la *Société d'Aqueduc de Saint-Jérôme et de la Commission des Loisirs de Lac-à-la-Croix;*

Considérant que pour ces documents, tous les délais légaux sont expirés et que les organisations sont dissoutes;

Considérant que ces documents demeureront disponibles pour consultation après traitement par l'archiviste de la SHL.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin de céder à la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean les fonds d'archives de la *Société d'Aqueduc de Saint-Jérôme et de la Commission des Loisirs de Lac-à-la-Croix.*

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 208.09.2015 MODIFICATION PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne de modifier le programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés adopté le 19 mai 2015 par l'ajout d'un article portant sur le fonds de roulement. Ce programme fait partie intégrante du procès-verbal.

Monsieur le maire, Lawrence Potvin ne se prévaut pas de son droit de vote et déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.4 AVIS DE MOTION ADOPTION LORS D'UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU RÈGLEMENT N^{O} 187-2015 AYANT POUR OBJET D'AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX D'UN MONTANT DE 90 000 $

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il présentera pour adoption le règlement n° 187-2015 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix d'un montant de 90 000 $.

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 209.09.2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT N^{O} 183-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^{O} 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le règlement n° 183-2015 modifiant le règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier les règles de calcul des bâtiments accessoires ;
- Modifier le nombre de bâtiments accessoires autorisés ;
- Autoriser les bâtiments accessoires en cour avant dans le cas d'un terrain d'angle ;
- Autoriser les logements supplémentaires à titre d'usage secondaire ;
- Prescrire des conditions d'exercice de l'usage secondaire « logement supplémentaire » ;
- Modifier la portée de l'article 5.9 ;

- Modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires en zone de villégiature ;
- Modifier les dispositions applicables aux dérogations et sanctions.

Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 210.09.2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N^{O} 121-2015 SOUMISE PAR MONSIEUR ROBIN TREMBLAY POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 235, RUE ST-ANDRÉ

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 121-2015, soumise par monsieur Robin Tremblay dans le but de régulariser l'implantation de sa résidence existante du 235, rue St-André, à une distance de 6,87 mètres de la rue, alors que la règlementation de zonage exige un minimum de 8 mètres, soit une dérogation de 1,13 mètre.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment rédigé le 2 septembre 2015 et de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 1er septembre 2015) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

Que la demande de dérogation mineure n° 121-2015 soumise pour la propriété située au 235, rue St-André soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix afin de permettre de régulariser l'implantation de la résidence existante à une distance de 6,87 mètres de la rue, alors que la règlementation de zonage exige un minimum de 8 mètres, en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 1er septembre 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 211.09.2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N^{O} 122-2015 SOUMISE PAR MONSIEUR SYLVAIN VOYER POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1318, 2^{E} RANG EST

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 122-2015, soumise par monsieur Sylvain Voyer qui désire morceler sa résidence du reste de sa propriété agricole du 1318, 2e Rang Est, tel que le prévoient les dispositions de la LPTAAQ.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment rédigé le 2 septembre 2015 et de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 1er septembre 2015) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne;

Que la demande de dérogation mineure n° 122-2015 soumise pour la propriété située au 1318, 2e rang Est soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix afin de permettre le morcellement de la résidence du reste de la propriété agricole en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 1er septembre 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 212.09.2015 DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI DE MONSIEUR SIMON GAUTHIER – VENTE DU TERRAIN RÉSIDENTIEL – 51, RUE MATHIEU

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin

Voyer et résolu unanimement :

D'accorder à monsieur Simon Gauthier une prolongation de délai, soit jusqu'au 15 octobre 2015 pour la signature du contrat de vente du terrain résidentiel, dont l'adresse civique est le 51, rue Mathieu. Passé ce délai, l'immeuble redeviendra la propriété de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et sera disponible pour un éventuel acheteur.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 213.09.2015 AUTORISATION DE TRAVAUX À L'AUTOMNE 2015 ET AFFECTATIONS

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser l'ensemble des travaux proposés au tableau joint en annexe pour l'automne 2015, lesquels seront financés de la façon suivante :

- Fonds carrière et sablière : 272 791 $
- Règlement no 44-2007 : 53 314 $
- Surplus accumulé affecté : 75 263 $
- Surplus accumulé : 16 560 $

Le tableau, intitulé « Investissements pour travaux automne 2015 » fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 214.09.2015 OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES (SEAO) – PAVAGE DE DIVERSES RUES

Considérant l'appel d'offres publié sur le Système électronique des appels d'offres le 7 août 2015;

Considérant que suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Inter-Cité Construction ltée	Chicoutimi	360 008,29 $
Construction Rock Dufour inc.	Jonquière	396 405,75 $

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat de pavage de diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Inter-Cité Construction ltée au prix indiqué au tableau ci-haut décrit.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 215.09.2015 OCTROI D'UN CONTRAT - BORDURES DE RUES ILOTS DE BÉTON – ENTREPRISE BÉTON L.R. INC.

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la construction d'îlots et de bordures de rues :

Considérant que suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre, lesquelles se décrivent comme suit :

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (excluant les taxes applicables)
Béton L.R. inc.	Alma	6 112 $
Aménagement Pelletier inc.	Alma	8 025,27 $

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat de construction d'îlots et de bordures de rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Béton L.R. inc. au prix indiqué au tableau ci-haut décrit.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 216.09.2015 ALIÉNATION D'UN BIEN – CAMION CITERNE GMC 1978

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix possède un camion citerne GMC 1978 dont elle veut disposer;

Considérant l'article 1.01 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que l'aliénation d'un bien doit se faire à titre onéreux.

A ces causes, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix cède à Eco-Luzerne Div. de 9228-9578 Québec inc. le camion citerne GMC 1978 pour la somme de 1 200 $ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 217.09.2015 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES BOULE DE NEIGE INC.

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et madame Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une entente de participation financière à intervenir avec l'Association des Motoneigistes Boule de Neige inc. dans le cadre de la rénovation du tronçon du km # 71 de la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 218.09.2015 PÉTITION POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE.

CONSIDÉRANT QUE la Route verte est aujourd'hui menacée suite à la décision du gouvernement du Québec d'abolir son programme d'entretien. Si rien n'est fait, la fermeture de tronçons majeurs est à prévoir à très court terme;

CONSIDÉRANT QUE la Route verte profite à l'économie du Québec et de ses régions. La qualité du réseau et la sécurité des circuits en font un important atout touristique dans le choix du Québec comme destination vélo. Après avoir investi collectivement temps et ressources pendant 20 ans pour l'aménager, avons-nous les moyens de cesser de l'entretenir?

CONSIDÉRANT QUE :

- La Route verte est la plus grande Véloroute en Amérique et constitue une fierté pour le Québec;
- La Route verte est une réalisation unique en Amérique du Nord avec ses 5 300 km d'itinéraire cyclable;
- 5 millions de personnes l'empruntent annuellement et six millions de Québécois habitent une ville située sur ou à moins de 1 km de la Route verte;
- La Route verte traverse près de 400 municipalités qui touchent les trois quarts de la population québécoise;
- La Route verte exerce un impact positif sur la santé, l'environnement, l'image de marque du Québec et la mobilité des citoyens;

- La Route verte est un outil de développement économique et social pour les municipalités traversées. Le touriste à vélo dépense davantage, voyage souvent et pour de plus longues périodes que le touriste d'agrément « typique ». De plus, au-delà des taxes reliées à cette activité perçues par le gouvernement du Québec, un ensemble d'entreprises bénéficient directement de ces dépenses touristiques : 500 établissements certifiés Bienvenue cyclistes, auxquels s'ajoutent la restauration, les attractions touristiques, les produits régionaux, les boutiques vélo, etc.

À CES CAUSES, monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin :

QUE la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande au gouvernement du Québec de maintenir le programme d'entretien de la Route verte afin de préserver ce joyau et outil de développement économique et social pour nos régions.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Comité vérification des comptes de la ville
- Rencontres de citoyens
- Réunion Festi-Vélo
- Hommage 160e anniversaire de l'arrivée des premiers pionniers
- Réunion comité consultatif d'urbanisme
- Rencontre des villégiateurs – Dossier Programme de compensation financière des chemins privés
- Réunion du regroupement des gens d'affaires
- Représentation Rêves d'enfant – LEUCAN
- Représentation SOLI-CAN
- Représentation à la remise des diplômes des nouveaux pompiers de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Réunion Camp musical du Saguenay Lac-Saint-Jean
- Réunion Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion Centre local de développement Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre avec le comité de la Véloroute – Dossier sentier de motoneige
- Conseil d'adminisration Régie intermunicpale du parc industriel secteur Sud
- Rencontre avec la présidente de la Commission scolaire pour l'acquisition de l'école St-Louis-de Gonzague

RÉSOLUTION 219.09.2015 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean	Souper-bénéfice	200 $
Véloroute des bleuets	Achat de billets l'Auto Vélo 2015	120 $
Fondation des œuvres du Havre de l'Hospitalité	Contribution financière	100 $
Camp musical du Saguenay-Lac-St-Jean	Autorisation du 2e versement pour l'année 2015	15 000 $
Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Achat de billets pour la soirée bénéfice du 12 août	320 $
Centraide Saguenay-Lac-St-Jean	Contribution corporative 2015	200 $

Table régionale de concertation des aînés du Saguenay Lac-Saint-Jean	Contribution financière pour la journée internationale des personnes aînées Achat de 2 billets	50 $
Corporation de développement commercial, industriel et touristique de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Contribution financière 2015	1 500 $
52e Finale des Jeux du Québec à Alma	Tournoi de golf au profit des Jeux du Québec	500 $

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 220.09.2015 MOTION DE SYMPATHIE POUR LE DÉCÈS DE MADAME AUDREY BOUCHER

Monsieur le conseiller Martin Voyer présente une motion de sympathie dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Jean-Paul Boucher et sa famille pour le décès de madame Audrey Boucher le 3 août 2015. Que ces quelques mots vous apportent réconfort et soutien pour la perte ce cet être cher.

Adoptée à l'unanimité

6.2 SUIVI DE DOSSIER – ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE – DÉNEIGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE

Il n'y a pas de nouveaux éléments dans ce dossier depuis la dernière séance du conseil tenue le 3 août dernier.

6.3 221.09.2015 MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA COURSE LA PETITE PATTE JEANNOISE

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur du comité organisateur de la 31e édition de la course la petite patte Jeannoise qui a eu le 12 août dernier dans la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, laquelle a connu un franc succès de participation.

Adoptée à l'unanimité

6.4 222.09.2015 MOTION DE FÉLICITATIONS – FORMATION COHORTE DE POMPIERS

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des 50 nouveaux pompiers qui ont réussi avec succès le programme de formation « Pompier Niveau 1 » de l'École nationale des pompiers du Québec et félicite également le service des incendies de Ville d'Alma qui, grâce à une entente spécifique, a au cours des 24 derniers mois délivré la formation à la cohorte de pompiers.

Les membres du conseil municipal profitent de l'occasion pour souligner l'excellent travail et le dévouement de l'ensemble des pompiers de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité

6.5 223.09.2015 MOTION DE REMERCIEMENT – PRÉSENCE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de remerciement dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur du premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, pour sa présence lors de la cérémonie soulignant le 160e anniversaire de l'arrivée des premiers pionniers de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Sa présence témoigne de l'intérêt qu'il porte aux citoyennes et citoyens de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Des questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Passage de la Route verte au centre-ville dans le secteur de la Caisse populaire des Cinq Cantons;
- Le nombre de tables à la disposition des jeunes sur la terrasse au Rigolet et l'ajout de tables avec des parasols;
- Entrée d'une résidence privée sur un terrain de la Ville.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier